



Doc. 14532
21 avril 2018

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Rapport sur les pouvoirs Président de l'Assemblée

1. Conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 4, du Règlement, le Président de l'Assemblée a reçu des pouvoirs de représentants et de suppléants pour la deuxième partie de la session ordinaire de 2018 de l'Assemblée, transmis en bonne et due forme par les autorités compétentes des États membres.
2. L'Assemblée est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-après.
3. Le **Portugal**: Une suppléante est devenue représentante suite à la démission de Mme Helena Roseta. Un siège de suppléant demeure vacant.
4. En cas de réclamation ou de contestation motivée les pouvoirs contestés seront renvoyés sans débat à la commission appropriée qui fera rapport à l'Assemblée conformément aux articles 7 et 8 du Règlement.

Membres

Portugal

Représentante

Mme Edite ESTRELA (PS)

